

CONTRAT DE PRESTATION DE SERVICES DE GARDIENNAGE

ENTRE LES SOUSSIGNÉS :

JEGO SÉCURITÉ,

Société de sécurité privée et électronique, sise à Cocody Riviera, Abidjan, derrière le Lycée Français JULES VERNES, en face de la cité Lauriers 15,

Immatriculée sous le numéro CC : 2304562Q,

Représentée par Monsieur Didier GNON, en sa qualité de Directeur Général,

Ci-après désignée « le Prestataire »,

Et :

YAMO USSOUKRO DIAMOND CEMENT, sise à FONDI non loin de YAMO USSOUKRO

Contact : +225 07-88-86-93-90 Adresse : acidc@diamondcement.com

Représentée par JAYADEVA PADMANABHA , en sa qualité de Controller Administratif

Ci-après désignée « le Client »,

Il a été convenu ce qui suit :

ARTICLE 1 – OBJET DU CONTRAT

Le présent contrat a pour objet la mise à disposition par JEGO SÉCURITÉ de services de gardiennage, afin d'assurer la protection des biens et des personnes du Client.

Les prestations incluent notamment :

- ✓ Gardiennage et surveillance statique et mobile.
- ✓ Contrôle d'accès et filtrage du personnel et des visiteurs.

Abidjan Cocody Riviera derrière le Lycée Français JULES VERNES en face de la cité LAURIERS 15
CC : 2304562Q | Mail : contact@jego-securite.com | Téléphone : +225 27 22 39 11 06

ARTICLE 2 – DURÉE DU CONTRAT

Le présent contrat est conclu pour une durée de 03 mois, à compter de la date de signature. Il est renouvelable par tacite reconduction, sauf dénonciation par l'une des parties par lettre recommandée, avec un préavis de 30 jours.

ARTICLE 3 – OBLIGATIONS DU PRESTATAIRE

JEGO SÉCURITÉ s'engage à :

- ✓ Mettre à disposition un personnel qualifié, et formé.
- ✓ Assurer une prestation conforme aux normes et réglementations en vigueur en Côte d'Ivoire.
- ✓ Intervenir rapidement en cas d'incident, conformément aux procédures établies avec le Client.
- ✓ Respecter la confidentialité des informations et des activités du Client.

ARTICLE 4 – OBLIGATIONS DU CLIENT

Le Client s'engage à :

- ✓ Fournir toutes les informations nécessaires à la mise en place du dispositif de sécurité.
- ✓ Respecter les consignes de sécurité et signaler tout incident à JEGO SÉCURITÉ.
- ✓ S'acquitter des paiements dans les délais convenus.

Abidjan Cocody Riviera derrière le Lycée Français JULES VERNES en face de la cité LAURIERS 15
CC : 2304562Q | Mail : contact@jego-securite.com | Téléphone : +225 27 22 39 11 06

ARTICLE 7 – RESPONSABILITÉ ET ASSURANCE

JEGO SÉCURITÉ met tout en œuvre pour assurer la protection du site, mais ne peut être tenue responsable en cas :

- ✓ D'infractions commises par des tiers (vols, intrusions, vandalisme) en dehors des plages de surveillance définies au contrat.
- ✓ D'incident résultant d'un manquement aux consignes de sécurité de la part du Client.
- ✓ De force majeure (catastrophe naturelle, émeutes, etc.).

JEGO SÉCURITÉ dispose d'une assurance Responsabilité Civile Professionnelle et Gardiennage, couvrant les éventuels dommages pouvant être causés par ses agents dans l'exercice de leurs fonctions. Cette assurance garantit au Client une protection supplémentaire en cas de sinistre dont la responsabilité du Prestataire serait engagée.

Le Client, pour sa part, s'engage à souscrire une assurance couvrant ses locaux, équipements et biens contre les risques de vol, d'incendie et de vandalisme.

ARTICLE 8 – RÉSILIATION DU CONTRAT

Le présent contrat peut être résilié par l'une ou l'autre des parties sous réserve du respect des conditions suivantes :

- Chaque partie peut mettre fin au contrat à tout moment, sous réserve de respect d'un préavis écrit d'un (01) mois.
- Le préavis court à compter de la réception de la notification écrite
- Pendant la période de préavis, les prestations continuent d'être exécutées dans les conditions normales

En cas de faute grave ou de manquement contractuel, la résiliation peut intervenir sans préavis, après mise en demeure restée sans effet

ARTICLE 8 – CONFIDENTIALITÉ

Les deux parties s'engagent à ne divulguer aucune information confidentielle échangée dans le cadre de ce contrat.

Abidjan Cocody Riviera derrière le Lycée Français JULES VERNES en face de la cité LAURIERS 15
CC : 2304562Q | Mail : contact@jego-securite.com | Téléphone : +225 27 22 39 11 06

ARTICLE 5 – OBLIGATIONS DES HORRAIRES DE TRAVAIL

Les prestations de gardiennage sont assurées en continue 7 jours sur 7 selon un système de rotation en deux (02) shifts :

- Shift de jour : de 06h30 à 18h30
- Shift de nuit : de 18h30 à 06h30

Les agents sont tenus d'assurer la confidentialité du service, incluant les passations de consignes entre équipes.

ARTICLE 6 – CONDITIONS FINANCIÈRES

5.1. Tarification

Les prestations sont facturées comme suit :

DISPOSITIF	QUANTITE	MONTANT UNITAIRE F CFA	MONTANT TOTAL F CFA
Agent de prévention et de sûreté	5	250 000	1 250 000
Radio 4G GSM	2	70 000	70 000
TOTAL			1 320 000

Toute prestation supplémentaire fera l'objet d'un devis préalable et d'un avenant au contrat.

5.2. Modalités de paiement

- ✓ Le règlement s'effectuera mensuellement par virement bancaire ou chèque au plus tard le dix (10) du mois suivant.

Abidjan Cocody Riviera derrière le Lycée Français JULES VERNES en face de la cité LAURIERS 15
CC : 2304562Q | Mail : contact@jego-securite.com | Téléphone : +225 27 22 39 11 06

ARTICLE 9 – LITIGES ET JURIDICTION COMPÉTENTE

En cas de litige, les parties s'engagent à privilégier une résolution amiable.
À défaut, le litige sera porté devant les tribunaux compétents d'Abidjan.

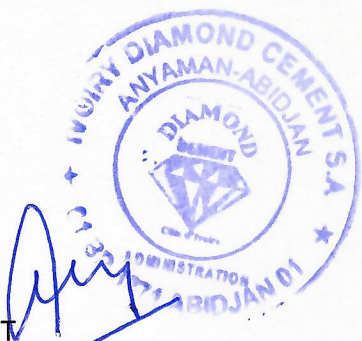
Fait à Abidjan, le 09 juin 2026

En deux exemplaires originaux, dont un pour chaque partie.

LE CLIENT

Nom & Fonction :

Signature et cachet :



JEGO SÉCURITÉ

Didier GNON – Directeur Général

Signature et cachet :



Abidjan Cocody Riviera derrière le Lycée Français JULES VERNES en face de la cité LAURIERS 15
CC : 2304562Q | Mail : contact@jego-securite.com | Téléphone : +225 27 22 39 11 06